

Procès-verbal valant compte rendu

Séance du conseil municipal du 11 Septembre 2020

L' an 2020 et le 11 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil municipal Michel Audiard sous la présidence de
TRYSTRAM Antoine Maire

Présents : M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BOIVINET Valérie, DE ROQUEFEUIL Martine, FELTEN Nathalie, HENDRICK Elsa, MAURY Sarah, MILLOUET Adeline, WILSCH Anne-Sophie, MM : CHAZAL Augustin, DUBREUIL Patrick, GAUTIER Philippe, GEORGIADIS Matthieu, LE GARREC Christian, MENAN-MARCHAIS Stéphane, PINSON Jean-Emilien, TRIGON Pascal (arrivé à 19h05)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PLOU Peggy à Mme FELTEN Nathalie

Absent(s) ayant donné procuration : Mme OSSANT Christine à Mme WILSCH Anne-Sophie, MM : ORTILLON Patrice à M. LE GARREC Christian, TRIGON Pascal à M. DUBREUIL Patrick jusqu'à 19h05)

A été nommée secrétaire : Mme MILLOUET Adeline

ORDRE DU JOUR

1° Désignation du secrétaire de séance - 2020_073

2° Approbation du Procès-verbal valant compte rendu de la séance du 10 juillet 2020 - 2020_074

3° Information sur les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT - 2020_075

4° Composition de la CCID communale - 2020_076

5° Intercommunalité : Composition de la Commission intercommunale des impôts directs - 2020_077

6° Désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales - 2020_078

7° Finances

- Subventions aux associations - 2020_081

- Budget annexe d'assainissement : délibération de constatation de non rattachement aux charges - 2020_082

- Plan de relance - Aides possibles aux collectivités dans le cadre du DSIL 2020 - 2020_083

8° Ressources humaines : adhésion au contrat groupe négocié par le CDG37 pour l'assurance statutaire du personnel - 2020_084

9° ZAC des Dolbeaux :

- Approbation du dossier de réalisation de la zone d'aménagement concertée " Les Dolbeaux " - 2020_079

- Approbation du programme des équipements public de la zone d'aménagement concertée "Les Dolbeaux" - 2020_080

10° Rapport des commissions

11° Divers

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h30.

1) Désignation du secrétaire de séance

réf : 2020_073

Monsieur le Maire propose à Madame Adeline MILLOUET de tenir le rôle de secrétaire de séance qui l'accepte. Après délibération, le conseil, à l'unanimité, désigne Madame Adeline MILLOUET, secrétaire de séance.

2) Approbation du Procès-verbal valant compte rendu de la séance du 10 juillet 2020

réf : 2020_074

Madame PLOU, conseillère municipale, demande d'ajouter des guillemets aux paroles du maire retranscrites dans le Procès-verbal du 10 juillet. La proposition est acceptée. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal valant compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020.

3) Information sur les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

réf : 2020_075

Monsieur le Maire fait part des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Signature des devis d'investissements suivants :

– Budget général :

- Installation prise dans local de football – KBJ 325.87€ TTC
- Achat de 2 tableaux à TIC Tableaux Interactifs Conseil : 1 classique blanc + 1 triptyque blanc 966 € TTC
- Pompe pour service technique - OUVRARD : 336 € HT
- Panneau d'information à l'étang de la Rainerie : HELIOCOM 285 € HT

– Budget annexe Assainissement :

- OTV installation d'un dégrilleur neuf, remplacement des câbles 37 075 euros HT
- Travaux de terrassement du fossé du chemin des Pinsardières, fournitures de tuyaux annelés, création de regards avec grille SARL ROUSSEAU TP 5 971€ - 7 165.20 € TTC

Le Conseil prend acte.

4) Composition de la CCID communale

réf : 2020_076

La Direction Générale des Finances Publiques demande aux communes en début de mandat, et dans le cadre de leur renouvellement, de désigner des représentants, qu'ils soient élus et habitants, pour siéger dans la commission communale des impôts directs (CCID). Cette commission se réunit une fois par an, en mars généralement, et participe à la révision des valeurs locatives des bâtis.

A titre communal, la commission doit présenter une liste constituée du Maire et de 8 représentants titulaires et 8 suppléants, en nombre double soit 32 noms. Les représentants sont des contribuables, doivent avoir 18 ans au plus, jouir de leurs droits civiques et être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Considérant l'expérience et le volontariat des anciens membres de la CCID, la liste des 32 noms au titre de la liste communale est la suivante :

TITULAIRES:	SUPPLEANTS:
CHABOISSON Alain	GAUDRON Michèle
BIGOT Ginette	LEBEAU Philippe
DUBOIS Jean-Claude	MOREAU Alain
ORTILLON Patrice	DUBREUIL Patrick
FELTEN Nathalie	MONTRAU Roland
TESSIER Monique	FORGEARD Valérie
MARRO André	BOUVET Annette
CARDONA Jean	DESPHELIPPON Ludovic
BILLON Monique	Marie-France POULLE
BERNARD Claude	CHEVILLON Matthieu
GAUTIER Philippe	CHAUMET Michel
LE GARREC Christian	MAURY Sarah
CHAMPION Maurice	ACHART Reynald
CHANDONNAY Jean-Jacques	DE ROQUEFEUIL Martine
CHAZAL Sylviane	CHAUCHART Pierre
OSSANT Christine	MARCHAIS Stéphane

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal, approuve la liste des noms des contribuables ci-dessus qui sera transmise aux services de la DGFIP pour nomination.

5) Composition de la Commission intercommunale des impôts directs

réf : 2020_077

La Direction Générale des Finances Publiques demande aux établissements publics de coopération intercommunale en début de mandat, dans le cadre de leur renouvellement, de désigner des représentants, qu'ils soient élus et habitants, pour siéger dans la commission intercommunale des impôts directs (CIID). Cette commission se réunit une fois par an et participe à la révision des valeurs locatives des bâtis artisanaux et commerciaux.

Au titre de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles - Pays de Racan, il s'agira pour la Communauté de désigner 10 représentants titulaires et 10 suppléants en plus du Président, et en nombre double. La Communauté de Communes propose donc à chaque commune membres de donner 2 à 3 noms de contribuables pour faire partie de la CIID.

Il est proposé les noms suivants : Patrice ORTILLON et Philippe GAUTIER

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal, approuve la désignation suivante.

6) Désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales

réf : 2020_078

Dans le cadre du renouvellement intégral du conseil municipal, en vertu de l'article R.7 du Code électoral, le conseil doit instituer une commission de contrôle des listes électorales.

Cette commission a pour vocation de :

- statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par la maire (art. L. 18, III et L. 19, I du code électoral),
- contrôler la régularité de la liste électorale à l'occasion de réunions spécifiques (art. L. 19, II).

La composition, liée à la population municipale de Semblançay, est de 5 membres répartis comme suit: 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau, 2 autres appartenant à la deuxième liste pris dans l'ordre du tableau. Monsieur le Maire ajoute qu'aucun conseiller ne peut être membre de la commission de contrôle s'il en est maire, adjoint titulaire d'une délégation quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence, ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée les candidatures en respect des restrictions et de la représentation des listes. Madame BOIVINET candidate, ne peut finalement pas participer à cette commission étant adjointe.

Madame MAURY Sarah, Madame WILSCH Anne-Sophie, Madame HENDRICK Elsa (liste majoritaire) , Madame PLOU Peggy, Monsieur GEORGIADIS Matthieu (liste minoritaire) se portent candidats.

Sur acceptation du vote à main levée,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation des membres de la commission de révision des listes électorales comme suit, dans l'ordre du tableau :

Madame MAURY Sarah
Madame WILSCH Anne-Sophie
Madame HENDRICK Elsa
Madame PLOU Peggy
Monsieur GEORGIADIS Matthieu

7) Finances

• Subventions aux associations

réf : 2020_081

Madame BOIVINET, adjointe en charge des associations, informe l'assemblée de trois dépôts de demandes de subvention. Deux associations locales ont fait parvenir durant le confinement leur dossier de demande annuelle de subvention. Une troisième association avait déposé son dossier dans les temps mais n'a pas été prise en compte dans le tableau des subventions voté par le conseil le 12 février dernier.

Les associations sont les suivantes :

- L'association de philatélie pour le renouvellement de leur catalogue de timbres : 200 €
- L'association culturelle pour l'atelier couture qui prend de l'essor : 500 €

- L'association Semblan'selle pour le jumping du mois d'août : 2000 €

Madame BOIVINET propose de distribuer le solde résiduel des crédits restants sur la ligne budgétaire des subventions aux associations,

Le conseil municipal, à l'unanimité attribue les subventions suivantes :

- Philatélie: 200 €
 - Association culturelle pour la section couture : 500 €
 - Semblan'selle: 800 €
-
- **Budget annexe d'assainissement : délibération de constatation de non rattachement aux charges**

réf : 2020_082

Le conseil municipal ayant été renouvelé, il convient de prendre une délibération relative au non rattachement des charges et produits de l'année antérieure sur le budget annexe d'assainissement pour cet exercice, comme pour les prochains.

La procédure de rattachement consiste à intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à des services faits et tous les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice précédent qui n'ont pu être comptabilisés en raison de l'envoi tardif de la facture ou du manque de pièce justificative. Exemple : une facture arrivée en janvier serait comptabilisé dans l'exercice budgétaire précédent.

Monsieur GAUTIER demande pourquoi ne pas faire de rattachement et s'il y a des grosses factures qui arrivent après la clôture. Monsieur le Maire explique que la mairie ne pratique pas ce type de rattachement des dépenses sur l'exercice précédent c'est-à-dire que les factures arrivées après la clôture de l'exercice sont comptées dans le nouveau budget. Les dernières factures sont en générale transmises en novembre voire avant la clôture et sont donc comptabilisées dans le compte administratif de l'année.

Après délibération, le conseil municipal, à 18 votes pour et 1 contre (Ph. GAUTIER) adopte le non rattachement aux charges et produits de l'année antérieure sur le budget annexe d'assainissement, pour cet exercice budgétaire comme pour tous les exercices budgétaires de ce mandat.

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas de décisions modificatives à examiner pour ce conseil. Il informe qu'il y en aura au prochain conseil avec notamment une recette de l'intercommunalité au titre du Fonds de Péréquation de l'Intercommunalité (FPIC) à enregistrer.

- **Plan de relance - Aides possibles aux collectivités dans le cadre du DSIL 2020**

réf : 2020_083 - *Monsieur TRIGON arrive à 19h05. Le nombre de conseillers est modifié en conséquence.*

Monsieur le Maire fait part d'une information parvenue courant août relative au plan de relance prévu par le gouvernement prévoyant des aides possibles aux collectivités pour certains projets d'investissement s'inscrivant sur le thème de la transition écologique, de la résilience sanitaire et de la préservation du patrimoine historique et culturel. Ce fonds permet de relancer l'activité économique et les projets doivent être prêts à démarrer. Il ne s'agit pas de déposer des projets pour demain.

Le délai de dépôt étant très court, au 15 septembre, Monsieur le Maire propose au conseil de

faire acte de candidature à ce soutien pour deux projets d'envergure et urgents qui s'inscrivent dans les thèmes:

- La rénovation de la toiture de l'église Saint-Martin inscrite aux Monuments historiques, ainsi que le ravalement de ses façades extérieures, la réparation des murs intérieurs et l'étanchéité
- La rénovation des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration (station du Vieux Château et la station type lagunage du Serrain).

Pour l'église qui correspond au thème de la préservation du patrimoine, Madame DE ROQUEFEUIL, adjointe, explique que l'église a besoin urgemment d'une réfection de sa toiture et d'un ravalement important suite aux infiltrations d'eau qui endommagent le bâtiment. Cet été, un ingénieur des services de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) est venu faire un premier diagnostic. Des devis sont en cours de réalisation. Les dépenses de toiture sont de l'ordre de 300 000 euros à cela s'ajouteront les frais de maîtrise d'œuvre d'un architecte du patrimoine et des frais de ravalement. Il est demandé un soutien le plus élevé possible, de l'ordre de 40%, sans quoi le projet de sauvegarde du bâtiment ne peut débuter. Ce projet s'inscrit également dans le cadre de la rénovation du centre-bourg de Semblançay entreprise depuis 2015, visant à la valorisation du patrimoine qu'il soit bâti ou naturel. Madame DE ROQUEFEUIL ajoute que l'église de Semblançay est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques et a un patrimoine martinien intéressant. Des demandes de subvention seront déposées auprès de la Direction régionale des affaires culturelles et de la fondation du patrimoine. Si les subventions ne sont pas acquises, des travaux sur la sacristie seront faits prioritairement.

Monsieur DUBREUIL, adjoint aux bâtiments, a en parallèle fait venir cet été un artisan pour estimer la rénovation de la sacristie et évaluer l'intégralité des travaux à réaliser sur la toiture. Il manque les devis pour la maçonnerie.

Pour les travaux d'assainissement, Monsieur LE GARREC adjoint, explique les besoins en travaux sur la station du Vieux Château (dégrilleur à installer), de la station de type lagunage du Serrain (remise aux normes du système de filtrage par les roseaux) et des canalisations (entrées d'eaux parasites). Les travaux s'élèvent, selon une première estimation du cabinet SETEC HYDRATEC qui a réalisé un bilan patrimonial, à plus de 340 000 euros. Il est demandé un soutien le plus élevé possible de l'ordre de 40% pour la rénovation de la station d'épuration du vieux château et des canalisations et de 30% pour la station d'épuration du Serrain. Une demande de subvention sera aussi déposée auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental pour la lagune.

Une question est posée par Madame FELTEN sur le fait qu'il n'y ait pas de projet relatif à la mobilité. Monsieur le Maire répond que cet appel à projets reçu en août doit faire l'objet de dépôts de dossiers complets au 15 septembre. Malheureusement, les projets relatifs à la mobilité ne sont pas prêts. Sur le dossier mobilité, il faut se concerter avec les autres partenaires telles que la Région et la Métropole. Le nouveau Président de la Métropole connaît bien ces projets de réciprocité mais il faut encore de la concertation. D'autres projets sur le thème de la mobilité sont également importants comme les pistes cyclables mais ils doivent être approfondis.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer les deux dossiers d'importance que sont la rénovation de l'église de Semblançay et les travaux d'assainissement urgents au titre du DSIL.

8) Ressources humaines : adhésion au contrat groupe négocié par le CDG37 pour l'assurance statutaire du personnel

réf : 2020_084

Le contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2020, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a renouvelé sa consultation pour l'adhésion des collectivités à une garantie des risques financiers encourus à l'égard du personnel communal en cas de décès, invalidité, incapacité et accidents imputables ou non au service.

Forme de la consultation : marché négocié après publicité préalable et mise en concurrence (lancement 03/04/2020)

Réception des offres le 29/06/2020

Négociation jusqu'au 06/07/2020

Attributaires : CNP Assurances via SOFAXIS courtier en assurances

Durée du contrat : 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2024

Taux de cotisation retenus :

Agents assurés	Garanties souscrites	Taux de cotisation 2021	Taux de cotisation actuels
Agents CNRACL (Titulaire, 28h hebdo mini)	Tout risque avec franchise de 15 jrs par arrêt maladie ordinaire	6.30% hors frais de gestion	5.85% hors frais de gestion
Agents non affiliés à la CNRACL (- de 28h hebdo) et non titulaires de droit public	Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt maladie ordinaire	1.15% hors frais de gestion	1.15% hors frais de gestion

Au titre du contrat groupe, le CDG37 assure les activités de gestion de celui-ci et perçoit une rémunération matérialisée sous la forme d'une convention.

Le montant des frais de gestion est le suivant :

- Contrat Tous risques pour les agents CNRACL : 0.40% x par la masse salariale des CNRACL hors charges patronales
- Contrat couvrant les risques statutaires des agents IRCANTEC : 0.06% x par la masse salariale des CNRACL hors charges patronales

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les taux de cotisation retenus décrits ci-dessus, autorise le Maire à signer une convention avec le CDG 37 pour les frais de gestion.

9) ZAC des Dolbeaux: Approbation du dossier de réalisation de la zone d'aménagement concertée " Les Dolbeaux "réf : 2020_079 et du programme des équipements publics de la ZAC réf : 2020_080

Suite à la présentation aux nouveaux élus du projet de ZAC des Dolbeaux par Val Touraine Habitat (VTH), il convient d'approuver le dossier de réalisation de la zone et d'approuver son programme d'équipements. Le dossier a été distribué aux élus en juillet après la présentation faite par Val Touraine Habitat.

Le dossier de réalisation d'une ZAC est composé du programme des équipements publics à réaliser dans la zone, du programme global des constructions à réaliser dans la zone et des modalités prévisionnelles de financement, échelonnées dans le temps.

Synthèse du programme des équipements publics :

Le programme des équipements publics prévoit la réalisation des ouvrages suivants :

- Voiries, ouvrages et plan de circulation de l'opération : aménagement de voiries primaires et secondaires ;
- Cheminements et sentiers piétonniers ;
- Espaces verts et aménagements qualitatifs : l'aménagement des espaces verts et les plantations des emprises publiques ;
- Assainissement eaux usées : tous les travaux de réseaux primaires pour l'assainissement collectif des eaux usées, y compris le raccordement au réseau public ;
- Assainissement eaux pluviales : tous les travaux et ouvrages de régulation des eaux pluviales et tous les travaux de réseaux permettant à la fois le transfert et la régulation de ces eaux dans les noues et les espaces verts creux prévus à cet effet ;
- Eau potable – incendie : tous les travaux de mise en place des conduites primaires pour l'alimentation en eau potable et l'alimentation des bornes incendie ;
- Électricité basse et haute tension : desserte à l'intérieur de l'emprise ;
- Télécommunications : desserte à l'intérieur de l'emprise (ouvrages et tranchées, câblage compris) ;
- Éclairage public : desserte à l'intérieur de l'emprise (ouverture des tranchées, réseaux et matériel d'éclairage) ;
- Gaz (à l'étude) : desserte à l'intérieur de l'emprise ;
- Gestion des déchets - points tri : terrassements, containers enterrés ;
- Stationnements publics - 18 places en extension du parking de l'école.

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du programme des équipements publics sera assurée par l'aménageur à l'exception des 18 places de stationnements en extension du parking de l'école qui seront réalisées par la commune.

Synthèse du programme global des constructions :

Le programme global prévisionnel des constructions prévoit la réalisation d'environ 121 logements dont 99 terrains à bâtir destinés à l'accession à la propriété.

Ces constructions se répartissent de la manière suivante : 21% de logements locatifs sociaux, 3% de logements locatifs non-conventionnés et 76% de logements destinés à l'accession à la propriété dont 10 % pour des primo-accédant.

L'ensemble des constructions est prévu sur une surface de plancher prévisionnelle de 25 990 m², se déclinant comme suit :

- Tranche 1 environ 5 600 m² de surface de plancher prévisionnelle pour 22 lots à bâtir et 2 lots de logements locatifs sociaux.
- Tranche 2 : environ 6 730 m² de surface de plancher prévisionnelle pour 16 lots à bâtir, 2 lots de logements locatifs sociaux et de logements non conventionnés.
- Tranche 3 : environ 4 710 m² de surface de plancher prévisionnelle pour 17 lots à bâtir, 1 lot de logements locatifs sociaux.
- Tranche 4 : environ 4 620 m² de surface de plancher prévisionnelle pour 16 lots à bâtir.
- Tranche 5 : environ 3 740 m² de surface de plancher prévisionnelle pour 21 lots à bâtir.
- Réserve foncière bénéficiant d'environ 418 m² de surface de plancher destinée en priorité à l'accueil d'une maison médicale ou le cas échéant une autre destination

(équipement public, équipement, privé, logement) dans l'hypothèse où le projet ne pourrait aboutir.

Une emprise foncière de près de 3,3 ha, répartis sur l'ensemble du périmètre de la ZAC, est destinée aux aménagements et ouvrages nécessaires au fonctionnement du futur quartier (voiries, réseaux, liaisons douces, gestion des eaux pluviales...) et aux espaces publics et espaces verts.

Synthèse des modalités prévisionnelles de financement :

Le résultat du bilan prévisionnel de l'opération s'élève à ce jour à 57 554,39 € HT.

Les dépenses portent sur un montant total de 5 648 378,75 € HT dont les postes principaux sont les suivants :

- Les travaux : 2 737 515,56 € HT
- Le foncier : 1 697 262 € HT

Les recettes portent sur un montant total de 5 705 933,14 € HT. Elles sont principalement issues de la cession de charges foncières. La ZAC « Les Dolbeaux » a été dispensée d'étude d'impact suite à un examen au cas par cas, dont la décision a été instruite en date du 2 février 2018. Par ailleurs, l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC ne nécessite pas de complément au dossier loi sur l'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le présent dossier de réalisation de la ZAC « Les Dolbeaux », et notamment le programme des équipements publics et ses annexes, le programme global de constructions et les modalités prévisionnelles de financement.

Monsieur le Maire fait part qu'une opération archéologique aura lieu courant 2021 et que les terrains communaux intégrés dans la ZAC seront vendus l'an prochain.

10) Point sur l'intercommunalité

Monsieur le Maire relate la saisine de la Cour régionale des comptes pour la Communauté de Communes. Cette saisine a été demandée par la Préfecture et n'aurait pas dû avoir lieu car le seuil du plafond du déficit n'était pas atteint. La Chambre régionale des comptes, elle-même, ne trouvait pas les mêmes chiffres que les services financiers de l'Etat.

Au prochain conseil communautaire, le Sous-Préfet de Chinon, le Directeur des services financiers de la Préfecture et le Trésorier viendront pour expliquer ce qu'il s'est passé. Le Sous-Préfet présentera ses excuses et Madame la Préfète, nouvellement nommée, a demandé une dé-saisine de la Cour Régionale des Comptes. Cependant, Monsieur le Maire regrette cet incident qui la personnellement touché. Il n'y a même pas eu d'avertissements avant cette saisine ce qui est regrettable. D'autre part, en cette année de renouvellement des instances, les budgets avaient été particulièrement travaillés avec la Trésorerie.

Le Conseil communautaire prévu le 16 septembre a été repoussé au 23 septembre pour laisser le temps de recevoir cette dé-saisine car la Communauté ne peut plus prendre de délibérations budgétaires ni modifier quoi que ce soit. Des subventions aux entreprises sont en attente. La dé-saisine permet à la Communauté de reprendre ses activités. La presse devrait relayer cette information.

Monsieur GAUTIER signale que même si cet incident est regrettable, les chiffres des comptes administratifs de la Communauté montrent un déficit d'environ 650 000 euros. Il veut attirer l'attention sur le fait que ce déficit, même s'il ne dépasse pas le plafond autorisé, est important. Le Maire répond qu'il faut savoir que même en commune, l'investissement est souvent

déficitaire. Les travaux se font, les factures se paient et les subventions ne rentrent pas à flot des dépenses. Elles parviennent généralement dans les six mois suivant l'avancement du projet, ce qui crée du déficit d'investissement en fin d'exercice budgétaire. En 2019, la Communauté a conduit de lourds projets dont le gymnase de Neuillé-Pont-Pierre dont le chantier a été stoppé. L'emprunt devant être réalisé n'a pas été souscrit du fait des expertises ce qui n'a pas permis de créditer dans les comptes les recettes escomptées. Ce projet, entre autres, a contribué à ce déficit constaté sans pour autant que le plafond maximal de déficit autorisé soit dépassé.

11) Rapport des commissions

Monsieur le Maire passe la parole aux commissions.

- **Voirie** : Monsieur LE GARREC énumère les travaux qui sont en cours ou qui vont bientôt débuter : réfection du bicouche de la chaussées entre les Clairgeries et les Frandinières, tampons remis devant les commerces et la rue des Tilleuls, réfection de la chaussée entre La Loge et les Landes puis prochainement opération prévue rue de la voie romaine (trottoirs entre le n°7 et le 13). Est à venir, la réfection du parvis de l'église.
- **Environnement** : Madame DE ROQUEFEUIL informe l'assemblée que quinze naissances et cinq mariages ont été enregistrés cette année et occasionneront l'achat de vingt arbres fruitiers. Monsieur MARCHAIS Informe également que trois arbres seront replantés au Serrain en remplacement des arbres qui ont été asphyxiés par l'eau. Ils se sont mal adaptés à la terre de ce secteur. Concernant le fleurissement de cet été, la Société d'horticulture de Touraine est passée et a témoigné d'une amélioration du fleurissement. Elle émet comme avis, une harmonisation des couleurs pour l'an prochain et un travail sur les entrées de ville. Une réunion de bilan du fleurissement a été organisée avec les services techniques. Une commission environnement aura lieu en octobre.
- **Bâtiments** : Monsieur DUBREUIL informe que la commission s'est réunie le 10 septembre. Plusieurs projets ont émergé tels que l'église, le préau de l'école élémentaire, la salle des fêtes dont le projet devra être élargi à d'autres commissions pour permettre de débattre sur la philosophie générale du projet. Un projet de permis de démolir a été déposé pour le bâtiment devant la salle des fêtes pour savoir si la démolition serait autorisée sans pour autant prévaloir du futur. Ceci permettra d'avoir un éclairage sur les options possibles sur ce bâtiment. Actuellement, à l'étage, il y a un logement vide et le second qui sera libéré l'an prochain. Au niveau des salles d'activités et associatives, les locations et prêts sont refusés dans le cadre des mesures de restrictions sanitaires.
- **Communication** : La commission communication s'est déroulée fin août. Madame HENDRICK informe qu'une application Panneau Pocket a été mise en place pour avoir une information succincte sur les smartphones. Des flyers et une information sur le site de la Commune ont été diffusés. La nouvelle gazette va arriver fin septembre - début octobre avec un nouveau format.
- **Associations** : Madame BOIVINET informe que courant octobre, il y aura une réunion des associations avec organisation du planning des salles. Il est également prévu, selon les mesures sanitaires, la fermeture des salles d'activités et des vestiaires. La commission vie économique n'a pas encore pu avoir lieu.

12) Questions diverses

Monsieur le Maire informe que sur le lotissement Bel-Air, trois compromis de vente ont été signés dernièrement et un est actuellement en cours. Il ne reste par conséquent plus qu'un lot (le lot A) à commercialiser. Les permis de construire sont en cours d'instruction pour les trois premiers lots réservés par conséquent les actes de vente auront lieu d'ici la fin de l'année.

Une information est donnée aux élus sur le Pays Loire Nature.

Madame FELTEN a proposé un certain nombre de questions. Voici les réponses à celles-ci :

- Sacs rouges : Ils sont destinés à certains habitants qui n'ont pas la possibilité d'avoir un bac car les sacs noirs ne sont pas ramassés. Ils sont également destinés ponctuellement à des fêtes de famille qui donnent lieu à un volume de déchets plus important.
- Coût de l'étude intercommunale sur le projet de territoire : Celle-ci a coûté à la Communauté 15034 euros pour le plan de territoire, 2700 euros pour les animations en Points Vice-Présidents, et 3240 euros pour les chefs de service et techniciens. Les résultats de l'étude seront présentés en bureau communautaire.
- Problème chez certains habitants d'envoi d'estimation de relève de consommation d'eau plutôt que des factures de relevés. Monsieur le Maire en informe VEOLIA mais il faut les numéros de compteur des habitants concernés, leur nom et leur adresse précise.
- Question sur les conditions de fauchage près des Rouchoux. Le fauchage est réalisé par un agriculteur du village. Un contrat existe entre la SAFER et la Communauté de Communes pour entretenir les espaces enherbés qui ressortent de sa gestion.
- Le traitement sur les jeux du lavoir. Les jeux pour enfants ne sont pas traités. Ils sont en robinier, ils vont donc griser. Par contre les jeux sensoriels installés près de la maison de retraite sont traités. Ils ne proviennent pas de la même entreprise ; celle-ci étant spécialisée en jeux thérapeutiques.

Madame WILSCH demande si les travaux d'aménagement du lavoir avancent normalement. Il lui est répondu que oui, le planning est respecté. Selon les conditions météorologiques, les plantations seront faites en novembre. Les tags du lavoir seront enlevés par les services techniques.

Monsieur le Maire pense qu'il n'y aura pas de banquet des aînés cette année compte tenu du contexte sanitaire. Une information sera donnée dès que la mairie en saura plus.

Monsieur le Maire demande à ce que la vigilance soit toujours de mise concernant l'épisode épidémique de COVID-19. Se protéger c'est aussi protéger les autres. Il reste du tissu de la première fabrication de masques. Peut-être qu'une nouvelle distribution sera faite pour les plus fragiles.

Les points à l'ordre du jour ayant tous été abordés, plus d'autres questions n'étant posées, Monsieur le Maire annonce que le prochain conseil aura lieu le vendredi 06 novembre à 18h30. Il remercie l'assemblée pour sa présence et lève la séance à 20 :40.

Liste des délibérations prises en conseil municipal du 11/09/2020

2020_073 Désignation du secrétaire de séance -

2020_074 Approbation du Procès-verbal valant compte rendu de la séance du 10 juillet 2020

2020_075 Information sur les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

2020_076 Composition de la CCID communale -

2020_077 Intercommunalité : Composition de la Commission intercommunale des impôts directs -

2020_078 Désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales -

ZAC des Dolbeaux :

2020_079 ZAC des Dolbeaux Approbation du dossier de réalisation de la zone d'aménagement concertée " Les Dolbeaux " -

2020_080 ZAC des Dolbeaux Approbation du programme des équipements public de la zone d'aménagement concertée "Les Dolbeaux" -

2020_081 Finances - Subventions aux associations -

2020_082 Finances - Budget annexe d'assainissement : délibération de constatation de non rattachement aux charges -

2020_083 Finances - Plan de relance - Aides possibles aux collectivités dans le cadre du DSIL

2020_084 Ressources humaines : adhésion au contrat groupe négocié par le CDG37 pour l'assurance statutaire du personnel -

Liste des élus présents à la séance du 11 septembre 2020 :

BOIVINET Valérie,

CHAZAL Augustin

DE ROQUEFEUIL Martine

DUBREUIL Patrick

FELTEN Nathalie

GAUTIER Philippe

GEORGIADIS Matthieu

HENDRICK Elsa,

LE GARREC Christian

MAURY Sarah,

MENAN-MARCHAIS Stéphane

PINSON Jean-Emilien

TRIGON Pascal (arrivé à 19h05)

MILLOUET Adeline,

TRYSTRAM Antoine

WILSCH Anne-Sophie: